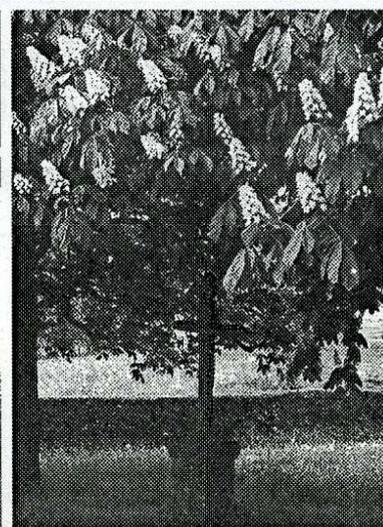
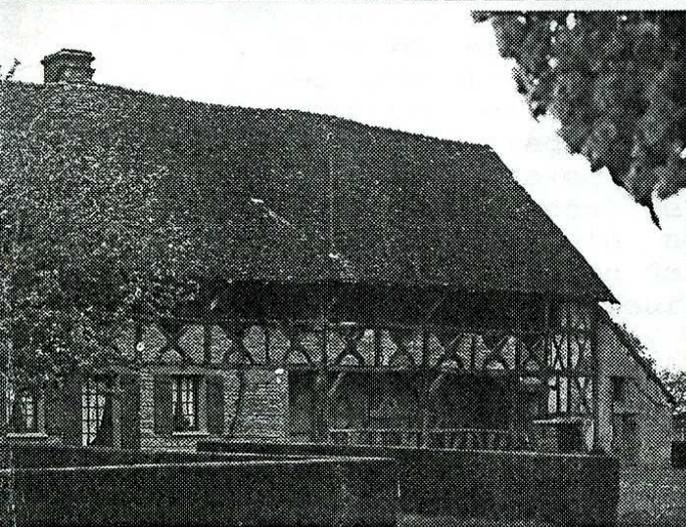


gazette de *Baudrières*

PERIODIQUE
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

N° 16 Décembre 1990



SOMMAIRE

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
REVISION EVALUATIONS CADASTRALES.....	2
AMENAGEMENT FONCIER.....	3/4
CLASSEMENT FERME TENARRE.....	5
INFORMATIONS DIVERSES.....	6/7/8
- Travaux EDF	
- SIVU	
- SAUGY TEXAS	
- Recensement National	
FLEURIR C'EST ACCUEILLIR.....	9
NOS HABITANTS A L'HONNEUR.....	10
ETAT CIVIL.....	11
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS.....	12

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1990

Vote du budget en maintenant le taux des taxes fiscales au même niveau que les années précédentes.

Approuve le projet de construction nouvelle et aménagement des bâtiments scolaires ainsi que le financement étalé sur deux exercices budgétaires - Signature du marché appel d'offres et désignation de l'architecte responsable du projet comme maître d'oeuvre - Début de la construction 1er octobre -

Avis favorable sur le principe de la mise en oeuvre d'une étude de schéma départemental de collecte et de traitement de déchets solides.

Désigne les membres du Conseil dans les diverses commissions créées pour l'étude de la Charte Intercommunale.

Fait réaliser une plate-forme omni-sport du plateau sportif scolaire.

Approuve les travaux investissement de la forêt communale soumise à l'O.N.F..

Fait réaliser une aire de manoeuvre du car scolaire CEG à Roussenne après accord de la propriétaire du terrain.

Approuve la réception définitive des travaux d'assainissement.

Fait exécuter les travaux de voirie 90 après consultation entreprises et marché attribué à la SCREG. Peut faire exécuter des travaux complémentaires (Cimetière -Eglise-Mairie-) compte-tenu du montant du marché obtenu et les crédits prévus à ce chapitre du budget primitif.

Décide la participation du bourg au concours départemental du fleurissement.

Cède 16 ares de terrain à l'OPAC si la construction de 3 pavillons locatifs est réalisé.

Approuve les devis établis pour solliciter les subventions 91, voirie et aménagement des locaux communaux, auprès du Conseil Général.

Titularise Madame Micheline VENDROUX comme agent de service en remplacement de Madame Georgette GAUTHERON admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Adhère dans le cadre de la Charte au Syndicat à Vocation Multiple à la Carte " ENTRE SAONE ET GROSNE ".

Donne un avis favorable pour adhérer par l'intermédiaire de ce SIVOM à l'agence pour le développement économique de la région chalonnaise.

Dans le cadre de l'aménagement foncier en cours :

- Approuve la conclusion de la commission voirie relative aux emprises des voies communales et la création de refuges.

- En outre, arrête les voeux à exprimer pour l'avant-projet d'aménagement pour les zones de loisirs, d'habitat, d'activités et partiellement pour les autres terrains communaux à regrouper laissant ainsi plus de possibilités de compromis avec d'autres propriétaires. L'ensemble des terrains concernés de la commune représentant 84 ha, sans compter un certain nombre de dessertes qui seront à aliéner. Proposition de création de deux chemins ruraux et aires de manoeuvre pour chemins sans issue.

REVISION DES EVALUATIONS DES IMMEUBLES BATIS ET NON BATIS

Les valeurs locatives attribuées actuellement aux propriétés remontent à 1961 pour le foncier non bâti et 1970 pour le foncier bâti. Elles ne traduisent plus la réalité économique, or, les évaluations cadastrales (nouvelle terminologie des valeurs locatives du projet de loi adopté en juin dernier, conditionnent la répartition de la charge fiscale entre contribuables ainsi que celles des concours financiers de l'Etat entre collectivités locales).

Réviser les évaluations cadastrales, c'est :

- classer les propriétés selon leur nature et leur utilisation.
- déterminer les tarifs.
- évaluer chaque propriété en multipliant la surface du bien par le tarif correspondant.

Les équivalences superficielles sont supprimées. Elles convertissaient les éléments de confort des locaux d'habitation en mètres carrés supplémentaires qui s'ajoutaient à la surface réelle. Quatre commissions sont prévues pour procéder à cette révision :

- la commission communale des Impôts Directs qui siègera dans sa composition actuelle et trois autres sont créées spécialement :
- la commission départementale des évaluations cadastrales
- la commission départementale des Impôts Directs Locaux
- le comité de délimitation des secteurs d'évaluation.

Les travaux de révision qui commenceront en 1991 n'auront, dans un premier temps, aucun effet sur les bases de la fiscalité locale.

Ils seront suivis d'un rapport qui analysera les résultats de la révision à partir des simulations plus larges. Le Parlement sera ainsi en mesure de fixer par une loi :

- la date d'incorporation des résultats de la révision dans les rôles des Impôts Directs Locaux.
- les mesures éventuelles d'étalement des transferts de charges entre contribuables.
- les conséquences de la révision des bases d'imposition sur le calcul des dotations versées par l'Etat.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT
FONCIER DE BAUDRIERES EN DATE DU 13 NOVEMBRE 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix et le treize du mois de novembre, à neuf heures trente, s'est réunie en Mairie de BAUDRIERES, la commission communale d'Aménagement Foncier sous la présidence de Monsieur Marcel ROZE, suppléant de Monsieur le Juge près le Tribunal de Grande Instance de CHALON SUR SAONE.

Etaient présents, sur convocation régulière du Président:

-Monsieur Marcel ROZE, suppléant de Monsieur le Juge d'Instance - Président

-Monsieur le Maire de BAUDRIERES

-Monsieur Pierre DELAIGUE, représentant Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de SAONE ET LOIRE.

-Mrs Joël TISSOT - Jean-Paul MOYNE - Jean-Paul BERNIZET - Membres titulaires, représentant les exploitants.

-Mrs Jean GROS - François MAIRE - Joël HANTZ - Membres titulaires, représentant les propriétaires de biens ruraux.

-Mrs Gilbert CREUZOT - Roland CLERC (absent) - Membres suppléants, représentant les exploitants.

-Mrs Fernand BERT - Roger VIALLET - Membres suppléants, représentant les propriétaires de biens ruraux.

-Monsieur DUJONC, représentant du Service du Cadastre de CHALON SUR SAONE.

-Monsieur GILOT, Protection de la nature et de l'Environnement (absent).

Assistaient également, à titre consultatif:

-Monsieur VINCENT, le Représentant de la Subdivision de l'Equipement de l'Arrondissement de SAINT GERMAIN DU BOIS (Absent excusé)

-Monsieur RICHARD, représentant Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

-Monsieur PAGEAUT, représentant Monsieur le Président de la F.D.S.E.A.

-Monsieur NAIN du Cabinet CHEVRIER, Géomètre à LOUHANS

-Monsieur CAUMONT, étude d'impact

-Monsieur le représentant de la SAFER (absent)

-Monsieur THOMASSIN, Adjoint, représentant Monsieur le Maire d'ORMES.

Le secrétariat de la Commission était assuré par Monsieur Pierre DELAIGUE, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service de l'aménagement foncier.

Le Président ouvre la séance, constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement et rappelle l'ordre du jour:

1° Examen des résultats de l'enquête sur le classement,

2° Etude des propositions de la Sous-Commission au sujet des réclamations et décisions fermes sur celles-ci,

3° Divers.

Le président donne ensuite la parole au délégué de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Ce dernier fait à la Commission Communale un court exposé sur les questions qui seront traitées au cours de la séance et rend compte que l'enquête sur l'évaluation et le classement des terres a été régulièrement effectuée du 18 septembre au 3 octobre 1990.

Le Commissaire-Enquêteur a siégé en Mairie les 4/5/6 octobre 1990.

Il demande alors à Monsieur NAIN du Cabinet CHEVRIER de bien vouloir donner lecture des quelques réclamations qui ont été déposées lors des journées du Commissaire-Enquêteur.

Ce dernier fait connaître que le nombre total des réclamations est de 57 dont 41 ont été enregistrées sur le cahier et 16 correspondent aux remarques présentées par les agriculteurs sur les bulletins individuels.

La Commission Communale passe à l'étude une à une les réclamations examinant et délibérant sur les propositions des décisions établies par la Sous-Commission.

Les décisions définitives sont prises à l'unanimité :

- 18 réclamations reçoivent une suite favorable ,
- 23 réclamations sont rejetées ,
- 2 réclamations sont prématurées ou sans objet ,
- 14 réclamations reçoivent une suite partiellement favorable.

Les décisions sont portées sur le registre des réclamations et sont notifiées aux intéressés.

La Commission Communale laisse le soin à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de fixer la date des notifications aux intéressés.

L'étude des réclamations étant terminée et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 H 30.

LE PRESIDENT,
Marcel ROZE

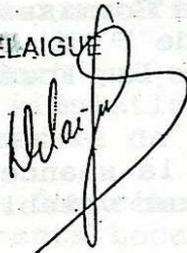
Copie certifiée conforme,

LE SECRETAIRE,
Pierre DELAIGUE

AMACON, le 20 novembre 1990

LE SECRETAIRE DE LA COMMISSION COMMUNALE

P. DELAIGUE



Chaque propriétaire a rempli une fiche de renseignements pour l'enquête sur les emplacements.

Le géomètre chargé du remembrement a reçu l'ensemble des propriétaires qui le souhaitent, du 17 au 21 décembre.

Compte-tenu des informations recueillies, l'avant-projet d'aménagement foncier pourrait être présenté en mars prochain.

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BOURGOGNE

Arrêté portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de certaines parties de la ferme bressanne sise au hameau de Tenarre à BAUDRIERES.

Le PREFET de la Région BOURGOGNE,
PREFET de la COTE D'OR,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n°61.428 du 18 avril 1961;

Vu le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région;

Vu le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au Classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès de Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région de Bourgogne entendue, en sa séance du 16 octobre 1987;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDERANT que la ferme bressanne sise au hameau de Tenarre à BAUDRIERES - SAONE et LOIRE - présente un intérêt d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'authenticité de cette architecture bressanne à pans de bois;

A R R E T E

ARTICLE 1er:- Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de la ferme bressanne sise au hameau de Tenarre à BAUDRIERES :

- les façades et toitures y compris la galerie de la façade antérieure,

- la cheminée du 1er étage datée 1641 avec monogramme JHS,

situés sur la parcelle n° 329 d'un contenance de 13a 22ca, figurant au cadastre, section AS, et appartenant à Monsieur TISSOT Gilbert René, né le 22 septembre 1934 à BAUDRIERES, époux de LIOCHON Denise, demeurant dans l'immeuble, Chauffeur.

L'intéressé en est propriétaire par acte passé le 5 mars 1962 devant Maître Gabriel ROUX, Notaire à SAINT GERMAIN DU PLAIN et publié au bureau des hypothèques de CHALON SUR SAONE le 22 mars 1962, volume 3687, N° 27.

ARTICLE 2:- Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3:- Il sera notifié au PREFET du Département, au Maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

DIJON LE 7 MARS 1990
LE PREFET DE LA REGION DE BOURGOGNE,
PREFET DE LA COTE D'OR,
Gérard CUREAU.

TRAVAUX EDF EN 1991 SUR NOTRE COMMUNE

Dans le souci d'améliorer la qualité de service, EDF envisage des travaux importants sur les liaisons moyenne tension - MT - de BAUDRIERES.

-Remplacement des dérivations MT - Les Chevanys - La Ville du Bois - Dépose de 1.3 km de ligne et construction de lignes de 1.4 km.

-Construction d'une liaison MT BAUDRIERES - SIMANDRE permettant le bouclage des alimentations CHALON et TOURNUS - un peu plus de 2 km.

C'est une liaison souterraine en bordure du chemin départemental de SIMANDRE-BAUDRIERES approximativement du chemin Saugy - Tenarre vers l'ancienne voie ferrée jusqu'au bâtiment SFPA - Les Bruyères - avec construction d'un poste en cabine basse Le Canton du Roi.

Le Canton du Roi.

Dépose de transfos sur poteaux.

-Suppression du transformateur en limite propriété Mr MARICHY à Tenarre avec restructuration des réseaux Tenarre (Les Vernes - La Corvée)

Construction de nouvelles lignes sur 3 km environ.

- Echange de l'ensemble des transformateurs dit H 61 sur poteaux, suite aux incidents des 2 derniers hivers à Saugy et à Tenarre lors des périodes de givre.

Si la programmation d'exécution de la plupart de ces travaux ne doit entraîner que des coupures locales, l'opération échanges de transfos sur poteaux nécessitera une mise en place de moyens importants pour limiter la durée d'une coupure générale. Des informations précises et détaillées seront fournies aux administrés, tant par l'EDF que par la Mairie, au moment de cette dernière opération.

S I V U

Le sommaire de la gazette de décembre 89 comportait en particulier le projet de charte Intercommunale. Cette charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement des Cantons de SENNECEY LE GRAND - CHALON SUD et SAINT GERMAIN DU PLAIN concernent les communes suivantes :

CANTON DE SENNECEY LE GRAND: Beaumont sur Grosne-Boyer-Bresse sur Grosne-Champagny sous Uxelles-Etrigny-Gigny sur Saône-Jugy-La Chapelle de Bragny-Laives-Lalheue-Mancey-Montceaux Ragny-Nanton-Saint Ambreuil-Saint Cyr-Sennecey le Grand et Vers.

CANTON DE CHALON SUD: Marnay-Saint Loup de Varennes-Varennes le Grand et Sevrey.

CANTON DE SAINT GERMAIN DU PLAIN:Baudrières-Ouroux/Saône et Saint Germain du Plain.

Les Commissions mises en place au sein de la Charte Intercommunale ont travaillé à l'élaboration de différentes actions qui seront présentées à l'agrément du Conseil Régional. Toutefois, n'entrent pas dans les actions subventionnées la Culture et les Services Sociaux d'une part et Transports et Services Publics d'autre part.

Le programme des actions retenues par la Commission d'Aménagement du Territoire sont : TOURISME - HABITAT - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ACTIVITES ECONOMIQUES ET FORMATION - ANIMATION DE LA CHARTE -

L'arrêté de Monsieur LE PREFET de SAONE et LOIRE modifiant le périmètre de la Charte englobant les 24 communes a été publié le 17 octobre 1990.

L'étude de la Charte étant terminée, il était nécessaire de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la Carte où chaque collectivité adhérente au SIVOM aura la faculté de choisir son action. Le Comité, par un vote à bulletin secret par 33 voix sur 33 votants, décide la création du SIVOM à la Carte " ENTRE SAONE ET GROSNE ", en adopte les statuts et retient la Société d'Equipement du Département de SAONE ET LOIRE pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions à la Charte.

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de ce SIVOM. Par ailleurs, lors de cette même séance, un avis favorable a été émis pour une adhésion à l'Association pour le Développement de la Région Chalonnaise en vue de son élargissement aux collectivités de cette région.

SAUGY TEXAS ?

Mi-juillet de cette année, les propriétaires de terrains situés sur une ligne partant de la sommière des Bois " Les Grandes Communautés " aux Chevany, à la limite des communes de SAINT VINCENT et BAUDRIERES, côté Champs ST Pierre; recevaient une lettre leur faisant connaître qu'une mission géophysique allait effectuer des passages de courte durée et exécuter des études de sous-sol.

Ces études sont faites par une société allemande dont le siège social est à HANOVRE, pour le compte de la Société ESSO de recherches pétrolières dans le cadre du Permis de la "REYSSOUZE" portant partie sur les Départements AIN - JURA - et SAONE et LOIRE.

Cette première campagne s'est terminée le 22 septembre.

Début octobre, une autre étude était annoncée sur un certain nombre de propriétés alignées de Boulay à l'Etang de MALAGRIFFAT. Les opérations eurent lieu en novembre, début décembre et certains forages furent réalisés. C'est ainsi que les derniers jours de novembre, un forage de 120 mètres de profondeur a été pratiqué à Saugy et très visible sur l'excédent communal au carrefour départemental du chemin départemental de SIMANDRE - BAUDRIERES et le chemin du Vernay-Girard.

La méthode de prospection, utilisant le procédé vibrosismique est destinée à étudier la géométrie du sous-sol en vue de la recherche d'hydrocarbures. Le principe consiste à créer dans le sol, à l'aide de plusieurs camions, (généralement 4) munis de vibrateurs hydrauliques, des ondes qui se réfléchissent sur les différentes couches géologiques du sous-sol.

Les ondes réfléchies sont enregistrées en surface au moyen de capteurs, appelés sismographes. Ces capteurs, reliés entre eux par des câbles conducteurs, sont disposés sur une bande de terrain large de quelques mètres le long d'un tracé rectiligne, appelé profil sismique. Les camions effectuent, dans la mesure du possible, leurs vibrations à partir de chemins situés dans un rayon maximum de 200 mètres autour du profil sismique. On peut également être amené à réaliser des forages de 10 centimètres de diamètre et de quelques dizaines de mètres de profondeur, afin d'y faire exploser de faibles charges. Ces forages, exécutés tous les kilomètres environ le long des profils sismiques, sont destinés à donner des renseignements sur la nature des terrains superficiels rencontrés. Toutes les informations sont recueillies par un laboratoire électronique situé dans un camion qui se place en des points fixes du profil, en empruntant de préférence la voie existante. Ces informations sont ensuite traitées par un ordinateur. Le résultat final se présente sous forme d'une "coupe géologique" résumant l'ensemble des mesures le long du profil, qui précise l'aspect des couches de terrains situées à l'aplomb des points de mesure. Une certitude, ce n'est pas demain qu'un "balancier" extraira l'or noir du sous-sol de Saugy.

RECENSEMENT NATIONAL

Les résultats du recensement de mars 90 communiqués par l'INSEE font apparaître : 791 personnes recensées à BAUDRIERES et une personne par l'INSEE. Ce chiffre de 792 est donc inférieur à celui de 826 communiqué un an plus tôt, d'après le programme gestion population commune.

Cela s'explique par un déficit important (10) Naissances-Décès- durant cette période; du départ de six familles de BAUDRIERES, fin 89, début 90 et de critères différents tels que étudiants recensés villes universitaires et malades en long séjour hôpital. Cette situation est évolutive, c'est ainsi qu'au moment de parution de cette gazette, avec les critères du recensement de mars, la population est de 811. Mais la prise en compte officielle du nombre d'habitants de la commune est bien celle fournie par l'INSEE.

COMITE INTER-ASSOCIATIONS DE BAUDRIERES

Constatant les difficultés de renouveler le bureau du Comité des Fêtes, tel qu'il fonctionnait, le Maire a demandé à Bernard TISSOT de présenter un avant-projet d'association à tous les Présidents de Sociétés de BAUDRIERES. Ceux-ci, invités en réunion en Mairie le 16 décembre, ont, après un large échange de vues, décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre le Comité des Fêtes, mais d'en changer le titre : Comité Inter-Associations de BAUDRIERES. Le but de ce Comité reprend l'essentiel des objectifs de l'ancien, à l'exception de l'organisation ou animation d'activités au profit d'une ou plusieurs sociétés.

FLEURIR C'EST ACCUEILLIR

(R. BOUDIER - Président du Jury Départemental)

Dans la dernière gazette, un article était consacré au fleurissement du bourg et des maisons individuelles.

C'est ainsi que notre bourg a participé au concours départemental de fleurissement en commune lère participation. 7 candidats ont remis chacun à la Mairie 4 diapositives fixant les abords de leurs maisons fleuries. Après sélection d'un jury communal dans la présentation (terrasses - fenêtres - jardins), liste et photos furent adressées au Comité du Département de SAONE et LOIRE.

Une commission itinérante des fleurissements visita les 3 communes candidates du canton : BAUDRIERES - OUROUX SUR SAONE ET SAINT GERMAIN DU PLAIN, le 18 juillet et manifesta un réel intérêt pour les réalisations communales.

Le Maire contacta SAONE et LOIRE TOURISME courant octobre pour s'enquérir des suites données, voire des résultats et en réponse, il fut informé que la remise des prix aurait lieu fin novembre par le Conseil Général. Ce fut donc le 30 novembre après-midi, salle de l'ARC du CREUSOT qu'eut lieu cette manifestation, dont les participants avaient été préalablement invités par courrier personnel.

Gilbert TISSOT recevait pour l'arrondissement de CHALON SUR SAONE, des mains de notre Conseiller Général, le diplôme d'honneur, lère catégorie, 4ème prix, maison avec jardin très visible de la rue, accompagné d'un chèque de 300 F.

Le Président du jury départemental avait auparavant remis au Maire pour la catégorie des communes de moins de 1000 habitants, le prix d'encouragement " Diplôme d'honneur - FLEURIR LA FRANCE - Concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuries " avec un bon d'achat de 100 plants offert aux communes lauréates par la Chambre d'Agriculture, les Horticulteurs de SAONE et LOIRE et les membres de l'Association AMPLHOR 71.

Ce sont donc les deux seuls prix remportés dans le canton et une invitation à faire mieux l'an prochain.

Le Conseil Municipal remercie les 6 participants de la commune, qui, malgré leur effort de présentation, n'ont pas été retenus par le Comité Départemental et par ailleurs, décide l'attribution de prix en 1991 pour encourager, à son niveau, le fleurissement de nos maisons et hameaux.

BAUDRIEROISES
& BAUDRIEROIS
pensez dès à
présent à vos
plantations et
arrangements
harmonieux pour
avoir de belles
diapositives
l'été prochain.



FLEURIR LA FRANCE

Concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuries

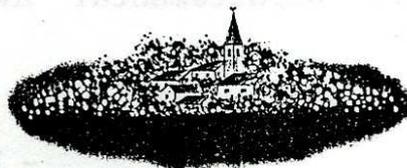
DIPLOME D'HONNEUR

1990

de prix d'encouragement
décerné à Baudrieres le 30 Novembre
catégorie : - de 1000 habitants

Le Président du Jury Départemental


René BOUDIER



Le Président du Conseil Général


Docteur René BEAUMONT

NOS HABITANTS A L'HONNEUR EN 1990

Remise de la Médaille de la Famille Française par le Maire le 27 mai pour la Fête des Mères :

- Médaille Or : Madame TERRIER Isabelle
- Médaille Argent : Madame GROS Odette - Madame SANDRE DE ROMANET DE BEAUNE Pierrette -
- Médaille Bronze : Madame CREUZOT Lucienne - Madame VENDROUX Christiane -

Challenge Sportif Intercommunal de SAONE et LOIRE :

12ème place sur 16 participants - Dans l'ordre : AUTUN - SANCE - LE CREUSOT - CHALON/SAONE - MONTCEAU LES MINES - SALORNAY SUR GUYE - SAINT DESERT -- BUXY - SAINT REMY - CHARNAY LES MACON - MALAY - BAUDRIERES - SAINT LOUP DE VARENNES - POUILLOUX - GIVRY - CRECHES SUR SAONE - Avec Martine et Pierre PAGEAUT - Geneviève et Michel REBILLARD - Gérald DURAND - Cyrille WIATROWSKY -

Concours LAMARTINE organisé par la Bibliothèque Centrale de Prêt et le Conseil Général à l'occasion du bicentenaire LAMARTINE et du Département :

760 réponses reçues dont 36 en provenance du relais lecture de BAUDRIERES.

Sur 116 réponses exactes, un tirage au sort désigna 50 gagnants:

- 2ème prix (1000 F chèque-lire) Jean Patrick BROUX, remis par le Président du Conseil Général à MACON le 20 octobre.
- 6ème prix (500 F chèque-lire) Guy COUCHOT et Janette BOUDRON.
- 16ème prix (200 F chèque-lire) Patrick BOULLY.
- 31ème prix (100 F chèque-lire) Alain CHAPELLE.

Ces 5 lauréats ont reçu leur prix lors d'une réunion organisée par la Bibliothèque et la Mairie de SAINT VINCENT EN BRESSE début octobre.

Fleurissement :

- Diplôme d'honneur - 1ère catégorie - Maison avec jardin très visible de la rue - Arrondissement de CHALON/SAONE - 4ème prix : Gilbert TISSOT - avec chèque de 300 F. et à noter le Diplôme d'honneur pour communes de moins de 1000 habitants - prix d'encouragement - attribué à la commune de BAUDRIERES et remis à son Maire par le Président du Jury Départemental avec bon d'achat de 100 plants et bulbes.

ETAT CIVIL 1990

NAISSANCES:

BOURLoux	Maxime	7 MARS
NOVARA	Elodie	22 MARS
DUVERNOIS	Aline	22 AVRIL
FAUQUEUR	Kathy	8 JUIN
BARTHELEMY	Quentin	9 JUIN
JEANDOT	Anne Sophie	6 AOUT
ZEPPA	Germain	8 SEPTEMBRE
ANTOINET	Lucile	10 SEPTEMBRE
BERNARD	Thomas	20 OCTOBRE
WEPPE	Thomas	26 OCTOBRE

MARIAGES:

MIGNOTTE	Frédéric	
JANDOT	Corinne	17 FEVRIER
MARLHINS	Franck	
COLIN	Sonia	13 JUILLET
MONNOT	Jean Pierre	
BOUILLOUX	Laurence	18 AOUT

DECES:

MAIRE	Roger	2 JANVIER
BERNIZET	Lucien	10 JANVIER
LACHAUD	Pierre	9 JANVIER
BLANCHARD	Eugénie	
veuve GUYONNET		17 JANVIER
GUYONNET	Marcel	28 FEVRIER
GEOFFROY	Pierre	21 MARS
PERNIN	Madeleine	
épouse DIJOUX		18 AVRIL
OLIVIER	Marie Régina	
veuve PETIT		14 JUILLET
ANTOINET	Marie	
veuve BLANCHARD		20 JUILLET
GUYONET	Marie	
veuve CHOUARD		28 AOUT
CLERC	Alcide	30 AOUT
BERT	Fernande	
veuve PERRAUT		15 SEPTEMBRE
MOINE	Marie	
veuve LAFOY		21 SEPTEMBRE

NOUVEAUX HABITANTS:

MARCEAU Julien	SAUGY
MONIER Pierre-RAVELET Maryline	TENARRE
ANTOINET Thierry-ROYER Isabelle	BOULAY
DUFILS Jean Luc-VIBERT Jocelyne	BOULAY
Mr et Mme ZEPPA - VEZZETTI	TENARRE
Mr et Mme SALANOVA - PAUL	LES BRUYERES
Mr et Mme HUGUENIN - GRESET	BOULAY
Mr et Mme MARLHINS - COLIN	LES CHEVANYS
JENZER Philippe-BOIVIN Marie	LE BOURG
Mr et Mme LAFOY - SAULNIER	SAUGY
Mr et Mme MEUNIER	SAUGY
Mr et Mme DEBLY	LE BOURG

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 91

6 JANVIER	Concours Tarot Foyer Rural
19 JANVIER	Repas A.C.P.G. - C.A.T.M.
26 JANVIER	Repas Amical Chasse
3 FEVRIER	Exposition Maquettes Amis de l'Ecole
9 FEVRIER	Choucroute Club des Palombes
16 FEVRIER	Bal Costumé Majorettes
23 FEVRIER	Repas et Bal des Conscrits
2 & 3 MARS	Théâtre Foyer Rural
17 MARS	Loto Club des Palombes
23 MARS	Souper Dansant Amis de l'Ecole
6 AVRIL	Théâtre Tennis Club
21 AVRIL	Repas Amical Foyer Rural
2 JUIN	Festival Majorettes
7 & 8 SEPTEMBRE	Fête Patronale
21 SEPTEMBRE	Repas Club des Palombes
3 NOVEMBRE	Matinée d'Automne Foyer Rural
23 NOVEMBRE	Concours Cartes C.A.T.M.
1ER DECEMBRE	Loto Ski-Club

